

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-cinq** du mois de **novembre** à **17 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 novembre 2019.**

Date d'affichage : **21 novembre 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER - Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO ;
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO ;

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/45 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE
NATIONAL DES FORETS**

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'Office National des Forêts (ONF) se trouve actuellement en grande difficulté et ses personnels redoutent que les remèdes que l'Etat préconise soient pire que le mal.

Il précise qu'ils ont fait parvenir un texte à la commune dont il donne lecture.

Monsieur le Maire explique que l'ONF propose à la commune de les soutenir en demandant :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF ;
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF ;

ENTENDU cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **REAFFIRME** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts (ONF) et s'inquiète de sa remise en cause ;
- **DEPLORE** la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires ;
- **SOUTIENT** les personnels de l'ONF et demande au gouvernement :
 - o L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
 - o Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
 - o Le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

